



Déclaration CGT

CSE Réseau France 3

22 avril 2026

Nous sommes en avril 2026 et nous ne connaissons toujours pas la répartition des économies d'ETP dans le réseau régional pour l'année en cours. La direction a été condamnée en justice l'année dernière à ce sujet. Dans la plupart des antennes régionales des postes sont gelés, depuis des mois voire des années alors que les besoins sont criants.

Le central n'est pas en reste, nous sommes toujours en attente des prévisions de l'emploi pour 2026, 2027 et 2028, engagement pris par la Présidente.

A quoi joue la direction ? Devons-nous saisir à nouveau le juge pour faire respecter nos prérogatives ? Ces emplois potentiels pourraient être très utiles pour renforcer le numérique où la demande est croissante avec certains personnels au bord de la rupture. Une fois de plus nous rappelons que la direction est responsable de l'état de santé des salarié·es dans l'exécution de leur travail.

Cette situation pénalise l'expérimentation vidéos numériques en cours dans certaines régions du réseau régional. Le moins que l'on puisse dire c'est que le bilan est très loin d'être positif à ce stade. Les monteuses sont globalement exclus de l'expérimentation et le vivent très mal, hormis à Montpellier où ils ont été associés.

Beaucoup de CEN et RCA sont en surmenage. Que fait la direction de la prévention ? Où sont les renforts ? Il faut que la direction se rende compte de la dégradation des conditions de travail pour ces personnels. Il faut avoir les moyens de ses ambitions et sécuriser avec une bosse d'ETP toute expérimentation.

Nous manquons par ailleurs de recul, certaines régions concernées ayant à peine commencé à produire après avoir sélectionné puis formé les salarié·es volontaires. Il y a nécessité à prolonger la démarche, pour pouvoir établir un bilan sérieux et envisager la suite. Mais quelle suite ?

La direction doit être consciente que si aucun accord n'est trouvé d'ici fin avril, les choses s'arrêteront-là. Car sans avenant à l'accord collectif, sans avenant à l'accord UTS, pas d'évolution des pratiques professionnelles. Et arrêt total des pratiques dérogatoires sur tout le réseau régional. La direction veut-elle vraiment en arriver à cette extrémité ? Nous l'assumerons, même si nous devons endurer une stigmatisation de plus de soi-disant opposant aux changements.

Par ailleurs, si d'un côté la direction en appelle à la bonne volonté des syndicats sur le numérique, dans le même temps, elle multiplie les entraves contre les élus, dans le réseau régional (contestation des 7 membres de la CSSCT, refus de la présence des élus santé suppléants en séance) et au niveau de la direction du dialogue social (sur les crédits d'heures des élus et du bureau du CSEC). Nous faisons face également à une attitude déplorable de la

direction de France Télévisions dans la négociation de l'accord collectif sur les indemnités de licenciement qui ne cherche qu'à raboter les droits de salarié·es.

Il est temps que la direction nous donne des gages, faute de quoi nous ne pourrions négocier quoi que ce soit et il faudra attendre l'expiration du délai de survie de l'accord collectif en mai 2028 pour toute évolution des pratiques professionnelles.

Autre sujet de divergences et de tensions : le traitement du harcèlement sexuel et des agissements sexistes dans le réseau régional. Nous tenons à rappeler ici la position exprimée par la Présidente de France Télévisions devant la commission d'enquête sur l'Audiovisuel Public : tolérance zéro ! Il serait temps que cela devienne une réalité sur le terrain, quelles que soient les compétences – et surtout le niveau hiérarchique – des personnes mises en cause. Cela n'est pas négociable.

La CGT restera totalement mobilisée contre ces choix politiques de la direction. Si cette dernière persiste dans cette voie, cela aboutira à une dégradation préjudiciable du climat social et à un coup d'arrêt aux évolutions voulues par nos dirigeants.

Paris, le 22 avril 2026